

L'ÉNERGIQUE

JUIN 2013
VOLUME 7 | NUMÉRO 2



AQCIE



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOmmATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président

La finalité justifie les moyens 2
Savoir distinguer le kWh actif du kWh passif.

Mot du directeur exécutif

Hydro-Québec distribution, la nouvelle vache à lait du Québec ? 4
Tarifer selon les règles de l'art ou taxer indûment le consommateur, voilà la question

La Régie de l'énergie 4

Projet de loi 25 et amendements 6

Tarification ou taxation ? 8

Hydro-Québec Distribution détournerait jusqu'à 100 M\$ de sa clientèle captive 9

Le Tarif L n'est pas une aubaine 10

Par Benoît Pepin, directeur Énergie, Amérique du Nord, Activités commerciales, énergie et produits carbonés, Rio Tinto Alcan
La compétitivité du tarif grande puissance – un mythe qui a la vie dure

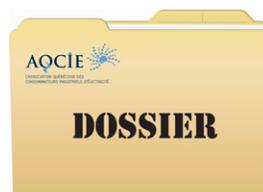
2011-2012 : une quantité exceptionnelle d'annonces de grands projets industriels au Québec. Mais se réaliseront ils ? 13

Par Jean Matuszewski, président, E&B DATA

2013 : rupture de tendance

Quoi de neuf à la Régie ? 15

Plusieurs grands enjeux sont actuellement devant la Régie de l'énergie





Mot du président

La **finalité** justifie les moyens

Par Nicolas Dalmau
Président du Conseil de l'AQCIE et
Directeur, Énergie et développement stratégique,
Alcoa Canada

LE KWH PASSIF

Pour une grande partie des kilowattheures (kWh) produits par Hydro-Québec, le téléviseur, le radiateur ou la cuisinière représente la fin de leur vie utile. Ils créeront de la chaleur, du divertissement, de la lumière ou une foule d'autres applications qui contribuent à notre mode de vie, mais là s'arrêtera leur valeur économique. Une fois consommés, ils font partie du passé.

C'est le cas de la majorité des kWh consommés à domicile, et d'une bonne partie de ceux qui servent à des utilisations similaires (éclairage, chauffage, équipements électriques et électroniques, etc.) dans le secteur commercial ou institutionnel. Sans connotation péjorative, on peut qualifier ces kWh de passifs, puisque leur chaîne de valeur s'éteint avec leur utilisation.

Le prix de ces kWh devrait être équivalent à leur coût de production, de transport, de distribution et à l'utilisation des équipements requis pour répondre aux demandes de pointe, en plus d'une marge bénéficiaire pour Hydro-Québec. Ce qui n'est pas le cas actuellement dans le secteur résidentiel. Selon certains, cette situation n'encourage pas l'économie d'énergie.



LE KWH ACTIF

Par contre, plus du tiers des kWh distribués par Hydro-Québec ont un tout autre profil, puisqu'ils sont utilisés par les consommateurs industriels d'électricité. Règle générale, le kWh y devient un intrant, une matière première, puisqu'il est intégré à la fabrication d'un nouveau produit. Par électrolyse, ou autres techniques, il se combine à d'autres éléments ou permet leur transformation en nouveaux produits. Il fait tourner des moteurs, des compresseurs, etc.

Une fois livré à l'usine, la vie de ce kWh « industriel » ne fait que commencer. Il soutient ainsi des emplois directs et bien rémunérés, une chaîne de fournisseurs, une grappe d'expertise, de la recherche universitaire... bref, ce kWh génère de la valeur ajoutée et crée de la richesse, depuis son arrivée à l'usine et à chaque fois que le produit dont il fait désormais partie est transformé, utilisé, recyclé, réutilisé...

L'utilisation industrielle du kWh requiert moins d'infrastructures, et aide même Hydro-Québec à gérer la demande de pointe du secteur résidentiel. Le tarif grande puissance (L) couvre tous les coûts de production, de transport et de distribution d'Hydro-Québec et lui fournit même une marge bénéficiaire. En fait le tarif L « subventionne » la consommation résidentielle à hauteur de 250 millions \$/an.

LE KWH TRANSFORMÉ PAR LES INDUSTRIELS CRÉE LE PLUS DE RICHESSE

Selon une récente étude de E&B DATA les dépenses directes au Québec des consommateurs industriels d'électricité – masse salariale, achat d'électricité, matières premières, biens et services liés à l'exploitation courante – représentent plus de 16 ¢ pour chaque kWh acheté d'Hydro-Québec. Il s'agit là



Prenez l'été pour vous entraîner !

Parce que le jeudi 19 septembre, le Tournoi de golf de l'AQCIE viendra couronner la saison estivale.

Venez partager vos bons coups et faire le plein d'énergie au Club de Golf « Les Dunes », 12000, chemin Saint Roch, Sorel-Tracy.

Il vous suffit :

- d'imprimer ce [document PDF](#),
- d'y inscrire les renseignements demandés,
- de faire parvenir ce document avant le 6 septembre, accompagné d'un chèque au nom de l'AQCIE, à l'adresse suivante :

AQCIE
1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau #1800
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Au plaisir de vous y voir nombreux !



de l'utilisation du kWh la plus rentable pour le Québec, en raison de la richesse qu'elle crée. Et l'intérêt de cette avenue s'accroîtrait même avec l'offre d'un tarif L plus compétitif et de contrats d'approvisionnement à prix réellement concurrentiels.

D'IMPOSANTS SURPLUS D'ÉLECTRICITÉ

Hydro-Québec estime cette année à 21,4 milliards de kWh ses surplus énergétiques – l'équivalent de la consommation de quatre alumineries moyennes – surplus qui ne devraient commencer à se résorber qu'à l'horizon de 2020.

L'exportation, même si les prix moyens sont souvent inférieurs au tarif L, représente une avenue intéressante pour écouler une partie de ces surplus, particulièrement pendant les périodes de pointe chez nos voisins. Cela permet alors d'optimiser le réseau au bénéfice des Québécois. L'électrification des transports et la culture en serre, proposées par le gouvernement, permettraient de concrétiser une vision plus écologique et d'écouler aussi une partie des surplus.

Pour créer une richesse importante et constante, la solution passe aussi par la transformation d'une partie de ces surplus en kWh actifs, en les vouant, à prix concurrentiel, à la réalisation de nouveaux investissements industriels et de nouvelles implantations dans les régions du Québec.

UNE APPROCHE STRATÉGIQUE

Puisque le kWh transformé par les industriels offre des retombées économiques exceptionnelles, la prochaine stratégie énergétique devra voir au maintien du rôle de l'électricité comme moteur de développement économique et d'occupation du territoire. Il s'agit là de l'une de ses fonctions cruciales, à un moment qui l'est tout autant.

À l'heure où la plupart des juridictions sur la planète s'arrachent les investissements, nous ne pouvons nous permettre de laisser tomber l'un de nos plus puissants leviers. Et pour qu'il demeure efficace, le levier du kWh doit être offert aux industriels à des conditions réellement concurrentielles – voir l'article de Benoît Pepin en page 10 à cet effet. Aujourd'hui, le tarif L n'y suffit tout simplement pas.

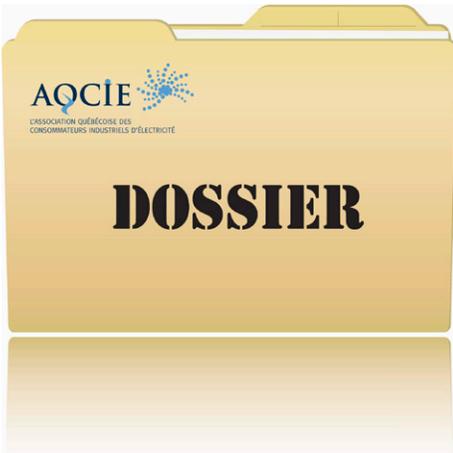
À l'heure des choix, il ne faut pas hésiter à adopter les mesures qui permettront de générer plus de kWh actifs au Québec. Car ils font tourner l'économie de base, soutiennent nos régions et contribuent à protéger nos acquis sociaux. ■



Mot du directeur exécutif

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, LA NOUVELLE VACHE À LAIT DU QUÉBEC ? Tarifer selon les règles de l'art ou taxer indûment le consommateur, voilà la question

Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIE
Avec la collaboration d'Olivier Charest, analyste pour l'AQCIE et le CIFQ



Par son projet de loi 25 et une série d'amendements qu'il a proposés, le gouvernement tente de tirer davantage de revenus des consommateurs d'électricité québécois. Il cherche notamment à compenser l'impact sur le bénéfice net d'Hydro-Québec causé par les faibles prix à l'exportation, à soutenir l'industrie éolienne québécoise et à financer des investissements en transport en commun. Ces mesures, si elles sont adoptées, viendraient travestir un système de réglementation des tarifs en place depuis des années, pour en faire un nouvel instrument de taxation.

Première partie : **La Régie de l'énergie**

Deuxième partie : **Projet de loi 25 et amendements**

Troisième partie : **Tarification ou taxation ?**

Et plus encore : **Hydro-Québec Distribution détournerait jusqu'à 100 M\$ de sa clientèle captive**

1: La Régie de l'énergie

Entre 1996 et 2001, le législateur québécois, alors contrôlé par un gouvernement majoritaire du Parti Québécois, a jeté les bases du cadre actuel de la tarification de l'électricité au Québec. Le gouvernement d'alors était très fier de cette réforme qui devait emmener stabilité, équité et transparence dans l'établissement des tarifs d'électricité. On parlait ainsi de dépolitiser la question des tarifs en la confiant à un tribunal d'experts indépendants, la Régie de l'énergie, pour les déterminer en fonction de principes objectifs, tels que celui de l'utilisateur-payeur, et dans le cadre d'un débat ouvert. Voici ce qu'en disait le ministre des ressources naturelles de l'époque :

« La création d'une Régie de l'énergie, dotée de pouvoirs décisionnels, apportera transparence et équité dans le fonctionnement du secteur énergétique québécois, dans la définition des tarifs des entreprises réglementées. Sa mise en place garantira que les choix d'investissement sont effectués en connaissance de cause et que le public y participe pleinement. »¹

En dépolitisant le débat, on voulait notamment éviter que les hausses et les baisses se fassent au gré des sondages et de l'imminence des élections², ou en fonction des besoins de

1. L'Énergie au service du Québec : une perspective de développement durable. Ministère des ressources naturelles. 1996. Page 3.

2. Voir notamment : Jean-Thomas Bernard & Stephen Gordon & Josée Tremblay, 1997. « [Electricity Prices and Elections in Quebec](#), » *Canadian Journal of Economics*, Canadian Economics Association, vol. 30(3), pages 505-25, August.

liquidités de l'État. On voulait aussi trouver un autre forum que celui des commissions de l'Assemblée nationale, lequel « ne permettait pas un examen suffisamment approfondi des causes tarifaires, en raison du temps disponible à la commission parlementaire, des ressources limitées à la disposition du ministère des Ressources naturelles, ainsi que de la difficulté de contre-expertiser adéquatement la haute direction d'Hydro-Québec. »³ On cherchait enfin à s'attaquer au conflit d'intérêt découlant du double rôle assumé par l'État, le gouvernement étant alors à la fois régulateur et actionnaire.

En fonction du cadre réglementaire instauré en 1996 par la loi 50, la Régie avait compétence pour traiter non seulement des composantes « distribution » et « transport », comme c'est présentement le cas, mais aussi de la composante « fourniture ». Dans un avis qu'elle a rendu sur la question le 11 août 1998, la Régie a recommandé que cette dernière composante des tarifs soit basée sur les coûts réels d'Hydro-Québec Production (HQP). La Régie recommandait aussi que les risques et bénéfices inhérents aux exportations et aux contrats spéciaux soient assumés par l'actionnaire d'Hydro-Québec (le gouvernement) plutôt que par les consommateurs.

MODIFICATION DES POUVOIRS DE LA RÉGIE

Cette dernière recommandation a été reprise le 26 mai 2000 par le ministre des Ressources naturelles de l'époque lors de son allocution devant l'Assemblée nationale, à l'égard du projet de loi 116. De manière générale, ce projet de loi venait modifier les pouvoirs de la Régie pour permettre à HQP d'échapper à la réglementation. À cette fin, on a « fonctionnellement séparé » la division Distribution (HQD) du reste d'Hydro-Québec – y compris d'HQP – comme on l'avait fait en 1997 avec la division TransÉnergie (HQT), répondant alors aux demandes de la *Federal Energy Regulatory Commission* (FERC) des États-Unis.

La loi 116 venait aussi établir le coût de la composante fourniture des tarifs à 2,79 ¢/kWh jusqu'à ce que la consommation atteigne 165 TWh; au-delà de ce « bloc patrimonial », fourni par HQP, HQD comblerait ses besoins d'approvisionnement en procédant à des appels d'offres. Tant pour la détermination de ses besoins que pour la conduite des appels d'offres et la conclusion de nouveaux contrats d'approvisionnement, HQD serait soumise à la compétence de la Régie.

3. *Supra*, note 1, page 20

4. C'est peut-être pourquoi le législateur d'alors avait prévu que le gouvernement puisse réviser le tarif patrimonial à la baisse mais qu'il faudrait un changement législatif pour le faire augmenter. D'ailleurs, lors de cette même allocution du 26 mai 2000 devant l'Assemblée nationale, le ministre annonçait que ce tarif allait baisser avec le temps, avec l'amortissement des centrales d'HQP.

5. Nous en profitons au passage pour souligner l'initiative de l'[Alliance SWITCH](#), qui pousse actuellement pour un débat sur l'économie verte au Québec.

Ce tarif patrimonial de 2,79 ¢/kWh entraînait un coût de fourniture plus élevé que celui qui eût prévalu si le gouvernement avait suivi l'avis de la Régie et déterminé cette composante sur la base du coût réel d'HQP.⁴ Face à cette situation, les consommateurs étaient donc en droit de s'attendre, à tout le moins, à ce que le cadre réglementaire soit fixé pour de bon et que le gouvernement laisse la Régie faire son travail. Le principe d'équité énoncé par le gouvernement commande en effet que l'on évite de changer indûment les règles une fois le jeu commencé.

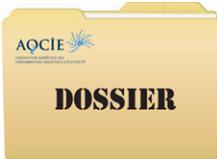
RÔLE INTERVENTIONNISTE DU GOUVERNEMENT DANS LA RÉGLEMENTATION

Dans son budget et ses récentes actions, le gouvernement indique clairement aujourd'hui qu'il a l'intention de pousser ses prérogatives et de restreindre celles de la Régie de l'énergie. D'abord par l'imposition d'une « mesure transitoire » pour capturer les gains d'efficacité exigés d'Hydro-Québec, mesure qui empêche la Régie d'appliquer le traitement réglementaire habituel à ces gains d'efficacité.

Le gouvernement agit aussi du côté des approvisionnements. C'est ainsi qu'en mai 2013, il a annoncé son intention de procéder à l'achat de 800 MW de nouvelle capacité éolienne, à un coût pouvant dépasser les 12,5 ¢/kWh, lorsque l'on tient compte des coûts de branchement et d'équilibrage. On peut sans peine imaginer qu'il voit une bonne partie de ces coûts, sinon la totalité, absorbés par HQD... et ses clients.

On comprend que le gouvernement cherche, par ce geste, à conserver pendant deux ou trois années de plus les emplois en Gaspésie liés à l'industrie éolienne et à favoriser le développement de certaines communautés par l'implantation d'éoliennes. C'est une décision de développement économique et régional qui peut se justifier, le cas échéant, en fonction d'études économiques. La même logique s'appliquerait aussi à la petite hydraulique, à la biomasse et à l'énergie solaire : s'il croit au développement d'une grappe industrielle « *clean tech* » s'inscrivant dans une mouvance vers une économie verte⁵, rien n'empêche le gouvernement de subventionner ces industries en achetant à haut prix leur électricité.

>>>



HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, LA NOUVELLE VACHE À LAIT DU QUÉBEC ?

Tarifier selon les règles de l'art ou taxer indûment le consommateur, voilà la question

1: La Régie de l'énergie (suite)

Cependant, les clients d'HQD n'ont pas à en faire les frais. Pas plus que le gouvernement ne devrait tenter d'imposer par voie législative, dans des amendements à la Loi 25, une hausse des tarifs qui pourrait atteindre 1,9 %, selon lui⁶, sachant que cette énergie n'est pas nécessaire. N'oublions pas que les surplus d'électricité d'HQD imposent déjà des coûts importants aux consommateurs, surtout en contexte de bas prix sur les marchés.

En fait, le gouvernement a déjà montré la voie à suivre avec un autre outil de développement économique régional, soit les contrats spéciaux, dont la note est payée par HQP (et son actionnaire) plutôt que par les consommateurs. Une telle façon de faire respecte davantage les principes énoncés à l'appui de la loi 116 et de la séparation fonctionnelle. Elle respecte aussi davantage la Régie de l'énergie et l'intérêt de la clientèle captive d'Hydro-Québec que la Régie a pour mission de défendre. ■

2: Projet de loi 25 et amendements

Les droits et prérogatives de la Régie de l'énergie, les principes de la séparation fonctionnelle d'Hydro-Québec et l'intérêt de ses clients sont mis à mal par l'actuel projet de Loi 25 (PL25) et les amendements déposés le 7 juin dernier par le ministre des finances. En effet, dès le dépôt du Budget 2013-14, le ministre annonçait une « mesure transitoire » par laquelle il cherchait à s'accaparer des gains d'efficacité générés par les coupures de postes chez Hydro-Québec en maintenant à un niveau artificiellement élevé le montant retenu à titre de charges d'exploitation pour les tarifs d'HQT et HQD. Ceci lui permettrait de compenser Hydro-Québec (et son actionnaire) pour le manque-à-gagner occasionné par la diminution des prix sur les marchés d'exportation. Nous avons pu souligner, dans l'article précédent, que c'était notamment pour éviter ce type de manœuvre qu'un autre gouvernement du Parti Québécois avait séparé HQD et HQP en l'an 2000, par la Loi 116.

Il est indiqué au PL25 que la « mesure transitoire » restera en vigueur tant que la Régie ne sera pas passée à la réglementation incitative des tarifs d'HQT et HQD. Ceci permet donc d'espérer que cette ingérence dans les affaires de la Régie soit réellement transitoire et que les consommateurs puissent ensuite profiter d'ici un an ou deux de ces gains d'efficacité exigés d'Hydro-Québec.

À l'origine, le gouvernement entendait aussi se donner le droit d'intervenir dans l'élaboration des mécanismes de réglementation incitative. Voir à ce sujet l'article 2 du projet

de loi, qui vise à ajouter l'article 48.1 (voir ci-bas) à la *Loi sur la Régie de l'énergie* (LRÉ). La disposition en question – un véritable chèque en blanc – constituait le paragraphe 4 de ce nouvel article, qui a été retiré à la demande de l'opposition, faisant ainsi écho au mémoire déposé par l'AQCIE⁷:

«48.1. La Régie établit un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité.

Ce mécanisme doit poursuivre les objectifs suivants :

- 1° l'amélioration continue de la performance et de la qualité du service;*
- 2° une réduction des coûts profitable à la fois aux consommateurs et au transporteur ou, selon le cas, au distributeur;*
- 3° l'allègement du processus par lequel sont fixés ou modifiés le tarif de transport d'électricité et celui applicable par le distributeur d'électricité à un consommateur;*
- 4° tout autre objectif déterminé par le gouvernement.»*

Sur ce quatrième paragraphe que le gouvernement cherchait à insérer dans le nouvel article 48.1 de la LRÉ, et sur les articles 6 et 7 du projet de loi qui fixaient les charges d'exploitation de l'année 2013, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, Raymond Bachand, disait ceci devant l'Assemblée nationale le 13 juin 2013 :

>>>

6. Ce chiffre est tiré d'un document intitulé « Amendements à la Loi sur la Régie de l'énergie, à la Loi sur Hydro-Québec et au projet de loi #25 » daté du 6 juin 2013. Il a été repris par les médias, notamment la [chaîne Argent](#)

7. [Les critères essentiels à l'essor économique du Québec : des tarifs d'électricité compétitifs, stables, prévisibles et flexibles](#). Mémoire présenté par l'AQCIE dans le cadre de l'étude par la commission des finances publiques du projet de Loi 25. Mars 2013.

« Le gouvernement a dû retirer cette section-là, et donc le pouvoir de la Régie est maintenant intact, sauf pour une période transitoire. Le gouvernement a dû reculer et enlever les cibles financières qu'il avait aussi mises dans son budget; il les a enlevées, la Régie avait déclaré ça illégal l'an dernier et avait mis d'autres cibles. Le gouvernement les enlève et le gouvernement se donne le pouvoir pour l'année 2014, au fond, jusqu'à ce que la régie l'établisse, le mécanisme... Si ce n'est pas établi pour 2014, le gouvernement pourra établir une cible, mais après ça, ce pouvoir-là disparaît, Mme la Présidente. Et donc on a protégé, comme opposition, l'indépendance de la Régie de l'énergie. Et ça, on pense que c'est très, très important. »

En fait, le député Bachand a su rappeler le gouvernement à l'ordre à plusieurs reprises lors de l'étude des dispositions du PL25. Il en a été de même à l'égard des amendements déposés par le gouvernement le 7 juin, qui usurpaient de fait d'autres pouvoirs à la Régie, en imposant des charges additionnelles à HQD. Ces changements auraient eu des impacts importants sur la réglementation et se seraient traduits en hausse des tarifs.

Bien que le gouvernement ait été contraint par l'opposition de retirer ces amendements, il a promis de revenir à la charge. Les mesures, dont nous discutons dans les paragraphes qui suivent, pourraient donc être débattues cet automne.

Une première mesure prévue à ces amendements⁸ visait à financer l'électrification des transports en commun par les tarifs d'électricité. Comme c'était le cas avec les blocs d'énergie (biomasse, éolien, etc.), nous ne sommes pas contre le principe : il peut être opportun pour le gouvernement d'investir dans l'électrification des transports en commun lorsque cela se fait sur la base d'études sérieuses; mais nous ne voyons pas en quoi les consommateurs d'électricité devraient en faire les frais, d'autant plus qu'ici aussi, le gouvernement voulait se donner un chèque en blanc puisque la disposition proposée ne prévoyait aucune limite au montant de l'aide financière accordée.

S'il s'engage dans cette voie, le gouvernement ne sera-t-il pas tenté par la suite d'ajouter d'autres dépenses dans les tarifs d'électricité ? Va-t-on financer les routes, les CPE, le système de santé avec ces tarifs ? Ne devrait-on pas plutôt se servir du Fonds vert pour financer l'électrification des transports, dans lequel seront versées les sommes recueillies par le gouvernement en

lien avec son Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre ?

Une deuxième série d'amendements visait à restreindre la marge de manœuvre d'HQD en matière de gestion de ses surplus, aux dépens des consommateurs, afin d'accroître celle d'HQP – et, ainsi, le bénéfice réalisé par la société d'État. C'est ainsi qu'HQD aurait perdu le droit d'écouler ses surplus sur les marchés américains, ce qui, en fonction des calculs présentés par le gouvernement, aurait permis à HQP de toucher 86 M\$ de plus. HQD aurait aussi perdu le droit de différer des livraisons d'énergie, une option qu'elle a négocié et obtenu de son cocontractant (HQP) en 2008 et 2010.

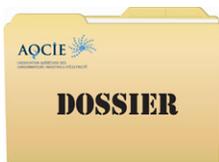
À ce sujet, le ministre des finances a mentionné à tort en commission parlementaire, le 11 juin 2013, qu'une telle restriction n'aurait aucun impact sur les tarifs d'HQD. Cette conclusion apparaissait aussi dans un document du gouvernement portant sur ces amendements. Or, cette conclusion est erronée : l'avantage gagné par HQP entraîne inévitablement une perte pour HQD et ses clients. En ne tenant compte que du droit de différer, ce sont déjà 60 M\$ qu'HQP arrive à soutirer des clients d'HQD.

Un dernier amendement proposé par le ministre des finances visait à offrir au gouvernement le pouvoir de forcer HQD à acquérir des blocs d'énergie et certains services accessoires (l'intégration éolienne) sans passer par appel d'offres. Le gouvernement souhaitait ainsi forcer HQD à acheter les 200 MW de capacité éolienne qu'il a réservés à HQP lors de son annonce des 800 MW, libérant du même coup un peu plus d'un demi-TWh d'électricité patrimoniale. Le gouvernement souhaitait aussi pouvoir octroyer certains contrats à des communautés ou régions spécifiques, même s'il ne s'agissait pas des plus bas soumissionnaires. Enfin, le gouvernement pourrait aussi être tenté de reconduire l'actuelle entente d'intégration éolienne par laquelle HQD se retrouve obligée d'acheter à très haut prix de l'électricité dont elle n'a pas besoin.

L'automne pourrait donc s'annoncer chaud, si le gouvernement persiste à brouiller les distinctions entre la tarification et la taxation. ■

>>>

8. Nouveaux articles 0.1 et 2.1 du PL25 qui auraient respectivement (i) ajouté l'article 39.0.1 à la *Loi sur Hydro-Québec*, permettant à la société d'État d'accorder de l'aide financière à des projets d'électrification des transports en commun, et (ii) modifié l'article 52.1 de la LRÉ afin de prévoir que la Régie doit tenir compte de ces montants lorsqu'elle établit les tarifs d'électricité.



HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, LA NOUVELLE VACHE À LAIT DU QUÉBEC ?

Tarifier selon les règles de l'art ou taxer indûment le consommateur, voilà la question

3: Tarification ou taxation?

Hydro-Québec et le gouvernement ont connu de belles années sur les marchés d'exportation, surtout entre 2005 et 2008. Depuis, l'effondrement des prix sur les marchés a un effet à la baisse sur le bénéfice net de la société d'État, que l'on peut chiffrer à des centaines de millions - voire un milliard - de dollars de moins par année, en fonction des volumes présentement disponibles à l'exportation.

Dans son dernier budget, le gouvernement ne se cachait pas de voir là une justification pour aller piger dans les poches des consommateurs d'électricité, en maintenant les tarifs à des niveaux artificiellement élevés qui ne tiennent pas compte des gains d'efficacité.⁹ C'est pourtant un gouvernement du Parti Québécois qui avait promis, il y a 13 ans, de ne pas faire supporter par les consommateurs les risques des marchés externes.

Avec les récents amendements proposés par le gouvernement, on voit maintenant que ce ne sont pas seulement les charges d'exploitation qui seraient utilisées pour hausser le bénéfice du gouvernement, mais aussi les approvisionnements. Le gouvernement songerait même à intégrer des subventions d'Hydro-Québec au transport en commun dans la base de tarification. On pourrait y voir une manière détournée et occulte pour l'État de se financer.

Certains diront que ce n'est pas grave, que le gouvernement peut se servir de la « marge de manœuvre » des tarifs d'Hydro-Québec puisqu'ils seraient parmi les plus bas en Amérique du nord. Si cela est vrai pour les consommateurs résidentiels – qui bénéficient de l'interfinancement des autres classes tarifaires – ce ne l'est pas dans le cas des industriels, dont les tarifs sont plus élevés que ceux du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Pour le secteur de l'aluminium, on constate par ailleurs que le tarif L se retrouve en milieu de peloton (légèrement moins compétitif que la médiane) à l'échelle mondiale [voir *Le tarif L n'est pas une aubaine*, de Benoît Pepin en page 10].

D'autres diront qu'il est préférable d'augmenter les tarifs des services publics que les taxes sur la consommation, et qu'il est préférable d'augmenter ces taxes et tarifs que les impôts. Il est vrai que la fiscalité crée généralement des distorsions dans l'économie et que certaines distorsions sont moins dommageables que d'autres.¹⁰ Cela ne veut toutefois pas dire

qu'il faille toujours privilégier une augmentation des tarifs aux autres types de fiscalité (ou à une réduction des dépenses).

Au contraire, la tarification atteint son niveau optimal lorsqu'elle permet de récupérer l'ensemble des coûts requis pour offrir le service en question, et ce, auprès des bonnes personnes. C'est le principe de l'utilisateur-payeur. Lorsque les tarifs dépassent ces coûts, on ne parle plus de tarification mais bien de taxation. Or, non seulement les revenus d'Hydro-Québec sont-ils supérieurs à ses coûts, mais en plus la société d'État arrive à réaliser un rendement enviable, lequel a varié entre 14,5 % et 18,5 % au cours des cinq dernières années.

On pourrait répondre qu'une telle analyse est erronée, puisqu'elle ne tient pas compte du coût d'opportunité d'Hydro-Québec, qui pourrait vendre à plus haut prix son électricité sur les marchés avoisinants. Une telle réponse souffre de deux graves lacunes.

D'abord, les interconnexions fonctionnent pratiquement à pleine capacité aux heures de pointe, les plus lucratives. En fait, les surplus d'HQP sont tellement importants qu'elle doit aussi exporter de grandes quantités d'énergie à l'extérieur des heures de pointe, alors que le prix sur les marchés tombe souvent sous le niveau du tarif patrimonial. Or, pour mesurer le véritable coût d'opportunité, c'est ce revenu marginal, plutôt que le revenu moyen, qu'il faut regarder. De plus, on ne résoudrait pas ce problème en ajoutant de nouvelles interconnexions, puisque leur coût viendrait gruger une bonne part du bénéfice obtenu en vendant davantage aux heures de pointe.¹¹

Ensuite, les prix sur ces marchés ne sont pas statiques : au contraire, ils sont constamment réajustés en fonction de l'offre et de la demande. En ajoutant trop d'électricité québécoise sur ces marchés, on risquerait de faire tomber les prix.

En fait, si les consommateurs québécois sont captifs d'Hydro-Québec, celle-ci est elle-aussi, dans une certaine mesure, captive de son marché. Ainsi, pour une très grande part de l'électricité actuellement consommée au Québec, le coût d'opportunité n'est pas une donnée pertinente.

9. Voir le [Plan budgétaire 2013-14](#) aux pages A-101 et A-102

10. Dans certains cas, ces distorsions peuvent être bénéfiques, notamment lorsqu'elles forcent les individus et entreprises à internaliser le coût de leurs externalités.

11. Voir à ce sujet l'article d'Olivier Charest en page 8 de [L'Énergique de décembre 2012](#)

Les mesures proposées par le gouvernement dans le cadre du projet de Loi 25 relèvent ainsi de la taxation. Elles imposent aux consommateurs un coût qui ne se justifie pas en vertu des principes de la tarification. Il serait préférable que le gouvernement trouve d'autres moyens de boucler son budget et de financer ses investissements. Pour ceux qui ont traité à l'énergie, il peut notamment les imputer à Hydro-Québec Production, à même les dividendes que cette division lui verse.

Tous gagneraient à ce que la Régie puisse exercer pleinement et exclusivement ses droits et prérogatives, en veillant notamment à ce qu'aucun coût injustifié ne soit imposé aux consommateurs d'électricité. ■

Étrange fiduciaire

Hydro-Québec Distribution détourne 100 M\$ de sa clientèle captive

Hydro-Québec distribution (HQD) a un devoir de fiduciaire envers ses clients, lesquels sont des consommateurs captifs. Ceci implique de bien gérer son budget, notamment par l'optimisation des approvisionnements.

Dans son dernier dossier tarifaire, HQD a fourni deux exemples flagrants d'une mauvaise gestion des approvisionnements. Premièrement, elle laisse perdurer depuis plus de deux ans une situation où elle se trouve liée à Hydro-Québec Production (HQP) par un contrat d'intégration éolienne (équilage, etc.) désavantageux qui devait se terminer en 2011.

Parmi les désavantages de ce contrat, soulignons qu'il a pour effet de forcer HQD à acheter de l'énergie à haut prix (environ 90 \$/MWh) d'HQP, et ce, alors même qu'elle peine à écouler ses surplus. Il lui faut alors tenter de revendre à perte cette énergie sur les marchés ou, lorsque les prix sont trop bas, comme en 2012, laisser de l'électricité patrimoniale inutilisée. Dans une telle situation, sa perte atteint 65 \$/MWh. HQD devra peut-être acquérir jusqu'à 600 GWh de la sorte cette année, pour une perte de près de 40 M\$. Dans quelques années, lorsque tous les parcs éoliens actuellement sous contrat seront en service, cela pourrait bien doubler... sans compter les 800 MW annoncés ce printemps.

Une mauvaise gestion des approvisionnements devient aussi apparente dans le refus d'HQD de différer certaines livraisons d'énergie prévues à ses contrats avec HQP. Rappelons qu'HQP avait remporté deux contrats lors du premier appel d'offres d'HQD, pour un total de près de 5,3 TWh par année, à raison

d'un peu moins de 6 ¢/kWh. Or, en raison d'amendements à ces contrats datant de 2008 et de 2010, HQD pouvait reporter une partie de ces livraisons à plus tard. Ceci lui permettait non seulement de réduire ses surplus actuels mais aussi de bénéficier, dans l'avenir, d'une plus grande quantité d'électricité à un prix relativement modeste (une fois qu'HQD utilise toute l'électricité patrimoniale, 6 ¢/kWh devient un assez bon prix considérant qu'il s'agit de livraisons garanties, à laquelle une certaine puissance est rattachée).

En refusant de différer, HQD laisse encore ici de l'électricité patrimoniale inutilisée. En fonction des calculs de Co Pham, analyste pour l'Union des consommateurs, HQD pouvait différer 2,1 TWh en 2013 et ainsi épargner 63 M\$, en remplaçant cette énergie par de l'énergie patrimoniale autrement perdue. Ces calculs ont été confirmés par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2013-021.

Au total, la mauvaise gestion d'HQD aurait coûté près de 100 M\$ à ses clients – un impact de près de 1% sur les tarifs – n'eût été de l'intervention de la Régie, qui a soustrait 30 M\$ au montant prévu pour les approvisionnements, laissant tout de même 70 M\$ absorbés dans les tarifs (une hausse de 0,6 %). En avantageant son fournisseur, HQP, au détriment de ses clients, HQD ne respecte pas son devoir de fiduciaire.

Il faut aussi souligner que si les amendements proposés le 7 juin par le ministre des finances au projet de loi 25 étaient adoptés, HQD perdrait le droit de différer de l'énergie. La Régie ne pourrait même plus l'y contraindre. ■



Le Tarif L n'est pas une aubaine

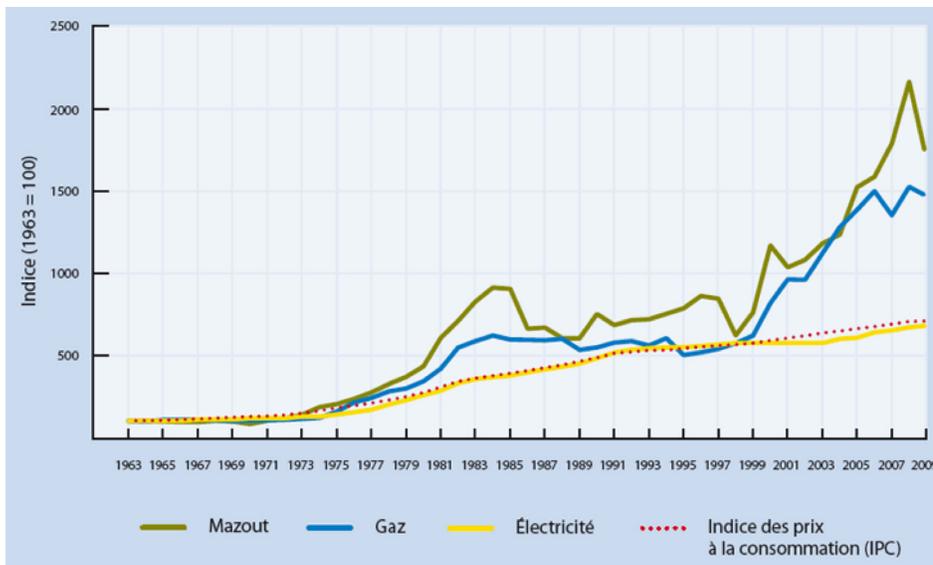
Par Benoît Pepin

Directeur Énergie, Amérique du Nord, Activités commerciales, énergie et produits carbonés, Rio Tinto Alcan et vice-président de l'AQCIE

LE MYTHE ET LA RÉALITÉ

À en croire les commentateurs d'émissions publiques, la personne de la rue et, trop souvent, l'actionnaire d'Hydro-Québec, le tarif de grande puissance, dit Tarif L, est une aubaine. C'est mal connaître l'environnement d'affaires que de s'en laisser persuader.

Pourquoi ce mythe a-t-il autant la vie dure ? Peut-être à la base de ce malentendu se trouve la comparaison avec les énergies fossiles dont les prix ont bondi à différents moments de l'histoire.



Sources : Hydro-Québec, le ministère des Ressources naturelles du Québec et Statistique Canada

Puisque toutes les clientèles s'y trouvent confondues, ce graphique diffusé dans la section Grande puissance du site d'Hydro-Québec ne rime malheureusement à rien pour les employeurs du Québec. Il ne peut ni qualifier le contexte Québécois, ni permettre de juger de la compétitivité du Tarif L. De plus, la comparaison avec le gaz naturel prend une

.....

« Pour les industries, les tarifs affichés ne représentent pas la réalité des prix payés. »

.....

tournure bien différente à compter de sa plongée vertigineuse depuis 2009 en lien avec l'exploitation des gaz de schiste.

Peut-être ce mythe tient-il aussi de la comparaison que l'on fait avec les tarifs publiés des services publics des grandes villes d'Amérique du nord ? Toutefois, même dans ce palmarès où il figure bien, le Tarif L n'est pas le meilleur. Pour une charge de 50 MW, Winnipeg lui dame le pion de 20 % et St-John's de 10 %. À l'échelle industrielle de tels écarts justifient une révision de la politique d'investissement d'une entreprise, voire sa délocalisation.

Encore là, la comparaison entre les grandes villes du Canada et des États-Unis, pour éclairante qu'elle soit dans le secteur résidentiel, sert mal à une comparaison des tarifs industriels. Pour les industries, les tarifs affichés ne représentent pas la réalité des prix payés. Dans de nombreux pays, dont chez nos voisins du sud, les tarifs industriels sont négociés sur la base de la création de richesse.

Les détenteurs de « contrats spéciaux », si décriés au Québec, sont ailleurs convoités et activement recherchés. On leur offre de conditions plus avantageuses que le Tarif L.

Si l'État d'accueil tire bénéfice de la création d'emploi et de richesse en les attirant, avec leurs investissements, les

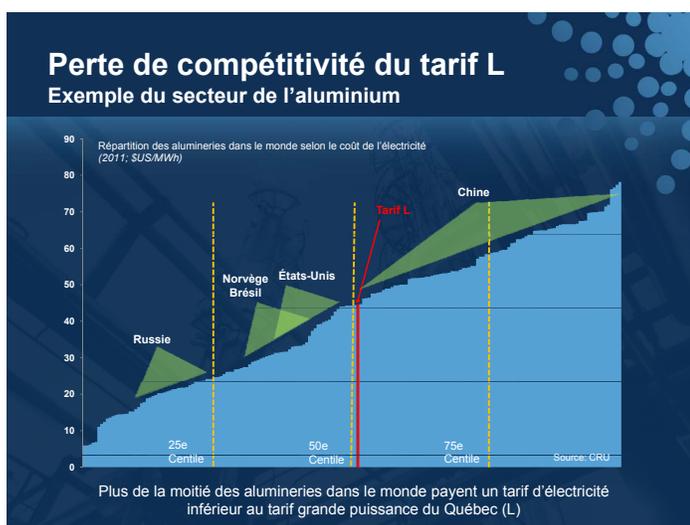
consommateurs résidentiels y sont aussi prêts à partager cette richesse dont ils bénéficient, en diminuant les tarifs industriels. Après tout, vaut mieux être plus riches et payer plus pour notre électricité que le contraire. Par contraste, au Québec, le pacte social depuis la nationalisation de l'électricité a plutôt voulu que les industries soient « taxées » et subventionnent les clients résidentiels à hauteur de 250 M\$ par année. Comme citoyens, nous en avons certes tous profité mais, à l'heure où les investissements au Québec se font rares, n'est-il pas temps d'en rediscuter ?

S'OUVRIER AUX VÉRITABLES HORIZONS

Les carences dans la compétitivité du Tarif L, qui apparaissent déjà à l'échelle continentale, deviennent criantes à l'échelle

mondiale. Le Tarif L se situe très loin des premières places dans lesquelles Hydro-Québec s'installe en choisissant ses comparables.

Dans le tableau qui suit, qui compare les tarifs offerts aux alumineries à travers le monde, le Tarif L se situe au troisième quartile, après tout le monde sauf la Chine où le coût de l'énergie est extraordinairement élevé. En clair, plus de la moitié des alumineries dans le monde paient leur électricité à un prix moindre que le Tarif L.



S'ATTAQUER AUX VRAIS ENJEUX

Les entreprises, en raison de l'impératif de compétitivité, s'implantent et investissent là où elles trouvent le plus d'avantages. Elles ne sont d'aucune façon restreintes au Canada et aux États-Unis.

La mondialisation, engagée de façon irréversible depuis des décennies, amène les clients d'Hydro-Québec au Tarif L à faire de plus en plus partie de groupes internationaux où se pratique une concurrence sans merci entre les différents sites pour l'accès au capital. Les installations qui obtiennent des investissements structurants croissent; celles qui ne les obtiennent pas périssent. Sans amélioration de la compétitivité du Tarif L, la délocalisation de nos entreprises ne fera que se poursuivre à mesure que d'autres États poursuivront leurs démarches pour les attirer.

DÉPASSER LE MYTHE ET ENTRER DANS L'ACTION

À l'évidence, la situation économique du Québec pourrait très bien s'accommoder de quelques réinvestissements et de nouvelles implantations industrielles. Le gouvernement du Québec en est conscient et il cherche, lui aussi, à les attirer.

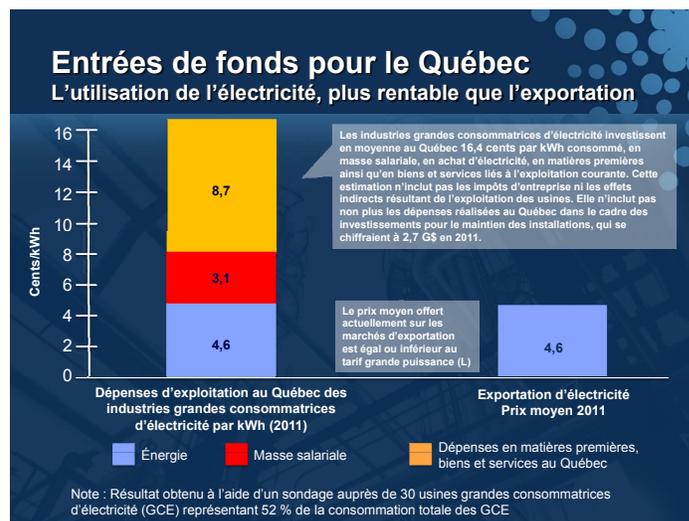
Malheureusement, la partie n'est pas facile. Chez nous, force est de constater que les projets coûtent chers. La productivité québécoise n'est pas, pour bien des raisons, la plus élevée. La main d'œuvre y est qualifiée mais dispendieuse. La fiscalité, elle aussi revue pour être plus en lien avec les juridictions avoisinantes, reste lourde et l'appétit de l'État pour de nouveaux revenus reste bien présent.

Alors, quel atout nous reste-t-il ? Il reste, comme toujours, celui de nos ressources et de notre électricité, fiable et renouvelable.

Ailleurs dans le monde, des pays, voire des régions, n'hésitent pas à utiliser pleinement leur avantage concurrentiel dans le secteur de l'énergie pour attirer de nouvelles industries. Le Moyen-Orient, probablement inspiré de l'expérience québécoise, transforme maintenant localement son gaz naturel en énergie électrique à très faible coût pour attirer, avec grand succès, les investissements. La concurrence pour les nouvelles implantations ne se trouve plus en Ontario ou dans les grandes villes nord-américaines, mais aussi loin que dans les sables de la péninsule arabo-persique.

À l'échelle mondiale, l'hydroélectricité est l'un de nos avantages concurrentiels. Pour en tirer parti, il est inutile de l'écouler en vrac à l'exportation avant de s'en servir, en premier, pour créer de l'emploi ici.

Savez-vous que pour chaque kilowattheure utilisé au Québec, les industries au Tarif L ne font pas que payer 4¢ à Hydro-Québec. Elles dépensent plus de 16¢/kWh au Québec pour faire rouler notre économie. Cette somme sert à payer des salaires et acheter des biens et services auprès de personnes et d'entreprises du Québec.



>>>

Le Tarif L n'est pas une aubaine (suite)

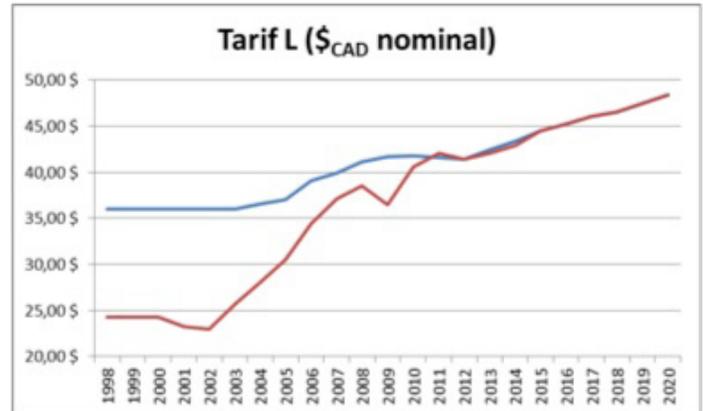
COMMENT ASSURER LA COMPÉTITIVITÉ DU TARIF L ?

La question à se poser, à l'aube d'une consultation sur la politique énergétique pour le Québec, n'est pas comment tirer plus de revenus d'Hydro-Québec en augmentant ses tarifs ou son taux de rendement. La vraie question, c'est de combien devrions-nous réduire le Tarif L pour augmenter la compétitivité de nos entreprises et en attirer d'autres pour que les Québécois et le Québec (et son Trésor public) s'enrichissent ? Comme en affaires, il faut investir pour croître.

Pour y arriver, nous devons nous ouvrir à cette réalité de la compétition à l'échelle mondiale. Fini les mythes tenaces. Ne nous targuons plus d'être les meilleurs sans oser regarder les prix réels offerts par les autres États. Tablons sur nos forces pour asseoir notre prochaine politique énergétique du Québec : une électricité fiable, renouvelable, à un prix compétitif, stable et prévisible.



« ... de combien devrions-nous réduire le Tarif L pour augmenter la compétitivité de nos entreprises ... pour que les Québécois et le Québec ... s'enrichissent ?



Il nous faut tabler sur la stabilité du Tarif L et préserver sa compétitivité durement mise à l'épreuve par la force du dollar canadien. Pour les entreprises exportatrices, c'est une hausse du coût de l'énergie de 65 % sur moins d'une décennie. Dans ce contexte, toute nouvelle hausse se présente comme la paille sur le dos du chameau.

Les achats post-patrimoniaux à fort prix ont provoqué de véritables crises chez nos voisins. Il nous importe de ne pas tomber dans le même piège.

Le gouvernement doit agir avec sagesse en préservant l'indépendance de ses institutions, porteuse de stabilité et de confiance auprès des investisseurs. Les changements, lorsqu'ils sont nécessaires, gagneront à être discutés avec les parties prenantes, dont les industriels qui seront toujours ouverts à de tels échanges, que ce soit sur les sources d'approvisionnement, la réglementation du secteur ou la compétitivité de la structure tarifaire d'Hydro-Québec.

La suite des événements sera sans doute palpitante. À suivre... ■



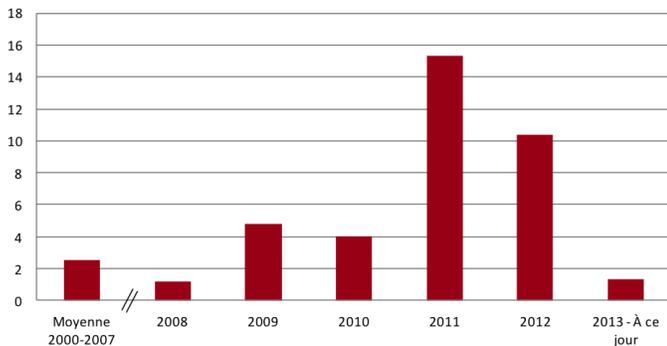
2011-2012 : une quantité exceptionnelle d'annonces de grands projets industriels au Québec. Mais se réaliseront-ils ?

Par Jean Matuszewski
Président, E&B DATA

2013 : RUPTURE DE TENDANCE

Dans un contexte d'essoufflement du prix des matières premières et de ralentissement de la croissance mondiale, il ne faut pas s'étonner de la baisse dans les nouvelles annonces de mégaprojets industriels privés au Québec en 2013. En effet, à un rythme annualisé, le niveau est le plus bas depuis 2008. Pourquoi les annonces de projets sont-elles particulièrement importantes ? Les annonces révèlent plus que n'importe quel indice la confiance des investisseurs dans leur propre secteur d'activité. L'investisseur a davantage réfléchi à l'avenir que tous les autres analystes et observateurs. S'il décide d'aller de l'avant, c'est qu'il a nécessairement dû prendre en compte toute l'information disponible. Il peut se tromper, évidemment, mais sa décision demeure le meilleur indice du besoin de nouvelles capacités de production dans un marché donné.

Tableau 1 : Nouvelles annonces de mégaprojets industriels privés – Québec – 2000 à 2013 (milliards \$)



Source : E&B DATA. Capex-en-ligne. Juin 2013..

- Notes : (1) Mégaprojets : ceux dont la valeur est supérieure ou égale à 1 milliard \$.
- (2) 2,5 milliards \$ de mégaprojets ont été annoncés en moyenne par année entre 2000 et 2007.

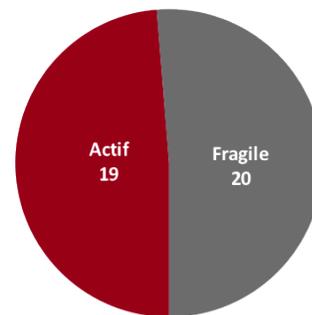
39 MILLIARDS \$ DE PROJETS, MAIS UNE FRAGILITÉ CROISSANTE

En juin 2013, 17 projets demeurent en cours au Québec. La part du lion – plus de 27 milliards \$ – revient au secteur de l'extraction minière (excluant la transformation à l'extérieur des sites miniers), suivi des métaux primaires – 9 milliards \$ – et des autres secteurs – près de 3 milliards \$.

Bien que les prix des matières premières soient décevants, ils ne sont pas catastrophiques pour autant et les abandons officiels de projets demeurent rares. Ces prix sont cependant parfois trop bas pour rassurer les investisseurs dont la structure financière est fragile : les niveaux de prix peuvent donc remettre en cause le démarrage rapide de nouveaux projets. À l'inverse, l'arrivée de nouveaux partenaires financiers parvient parfois à relancer certains projets.

En terme de valeur, 52 % des projets en cours montrent toutefois des signes de fragilité : des projets sont ainsi retardés, réduits, ou même en suspens. En fait, la part des projets fragiles a augmenté de 26 points de pourcentage depuis la fin 2012. De plus, les autres projets actifs s'étalent sur plusieurs années, étant donné leur envergure et leur complexité (études de faisabilité, ingénierie détaillée, autorisations). Pour plusieurs d'entre eux, la construction proprement dite ne commencera pas avant 2014 ou 2015. La masse de projets en cours pourrait ainsi fondre rapidement si la conjoncture devait se dégrader.

Tableau 2 : Mégaprojets industriels privés en cours selon le statut – Québec – 2013 (milliards \$)



Source : E&B DATA. Capex-en-ligne. Juin 2013.

Note : Mégaprojets : ceux dont la valeur est supérieure ou égale à 1 milliard \$.

OPPORTUNITÉS À LONG TERME, RISQUES À COURT TERME

Tout le monde s'entend généralement sur la force de la demande de fond à long terme pour les matières premières (métaux ferreux et non-ferreux notamment) en provenance des économies émergentes. Les incertitudes sont à plus court terme sur le plan international : durée du ralentissement de

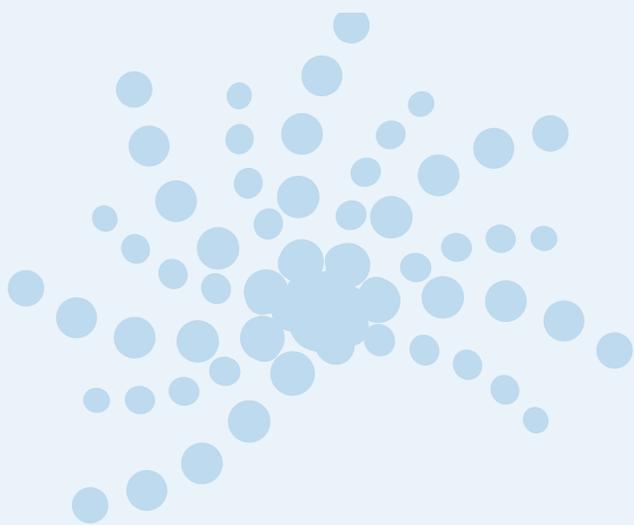
2011-2012 : une quantité exceptionnelle d'annonces de grands projets industriels au Québec. Mais se réaliseront-ils ? (suite)

l'économie chinoise, crises budgétaires chroniques des états, fragilité persistante du secteur financier, émergence d'une guerre des devises, pour ne mentionner que celles-là.

Cela dit, la valeur des mégaprojets en cours au Québec est deux fois plus élevée que la valeur de toutes les nouvelles annonces au cours des années qui ont précédé la crise financière. Elle représente un potentiel de création de richesse au Québec. Il reste à voir ce que seront les conditions gagnantes pour le réaliser.

Source : Série semestrielle « Perspectives Mégaprojets », juin 2013, (Québec).

Méthodologie : Les données proviennent de Capex-en-ligne et sont fondées sur la revue des annonces publiques relativement aux grands projets d'investissement industriel privé (valeur supérieure ou égale à 1 milliard \$). Les projets auxquels la présente analyse fait référence sont les projets industriels (miniers et manufacturiers) annoncés ou en construction en date de juin 2013. Ainsi, les projets considérés en sont donc soit à l'étape de construction, soit aux étapes préalables (ex. : attente d'autorisations environnementales).



L'AQCIE vous offre ses réflexions sur l'actualité énergétique.

Visitez régulièrement notre [revue de presse commentée](#) en page d'accueil de notre site Internet, à l'adresse aqcie.org.

Nous y traitons brièvement des sujets qui vous intéressent, au gré de l'actualité !

QUOI DE NEUF À LA RÉGIE

Plusieurs dossiers portant sur des enjeux qui préoccupent la grande industrie, dont certains que nous avons initiés, se trouvent actuellement devant la Régie de l'énergie.

RÉGLEMENTATION INCITATIVE (R-3835-2013)

Une coalition de onze intervenants réguliers devant la Régie – dont les industriels, les petits consommateurs, les commerces, les agriculteurs, les écologistes et les municipalités – dépose le 27 mars 2013 une requête pour l'implantation d'un mécanisme de réglementation incitative (*Performance-Based Regulation*, ou PBR) dans l'établissement des tarifs de transport et de distribution. Les intervenants sollicitent notamment l'approbation de la Régie pour engager des experts afin de préparer la preuve à être soumise lors d'éventuelles audiences sur cette question. Les intervenants allèguent qu'il est urgent pour la Régie de statuer sur un mécanisme incitatif, en considérant l'intention du gouvernement qui, à la suite du dépôt du budget de novembre 2012, désire s'approprier les gains d'efficacité réalisés par le transporteur et le distributeur jusqu'à ce qu'un tel mécanisme soit instauré par la Régie.

En réponse à cette requête, Hydro-Québec (HQ) dépose un dossier (R-3842-2013) visant plutôt l'établissement d'un nouveau taux de rendement sur son avoir propre, assorti d'un mécanisme de partage des trop-perçus. HQ allègue que le dossier de la coalition est inapproprié dans les circonstances et dépose une requête en irrecevabilité arguant que le dossier n'est pas complet et qu'il ne constitue en fait qu'une demande de financement.

Des audiences préalables ont été tenues à la Régie de l'énergie les 28 et 29 mai dernier pour disposer de cette

requête en irrecevabilité. La Régie a pris le tout en délibéré et une décision devrait être rendue sur l'opportunité de poursuivre ce dossier.

TAUX DE RENDEMENT ET MÉCANISME INCITATIF (R-3842-2013)

HQ demande de hausser son taux de rendement à 9,2 % (autour de 6,3% actuellement) et d'établir un mécanisme de partage des trop perçus (lesquels lui ont rapporté 1 G\$ pour la période 2008-2012). En vertu de ce mécanisme, HQ et les usagers se partageraient les trop-perçus 50-50. Ce mécanisme est cependant assorti d'une « zone sans partage » en-deçà d'un écart de rendement positif de 1 % pour le distributeur et de 0,5 % pour le transporteur.

Le nouveau taux de rendement et le mécanisme de partage entreraient en vigueur avec les tarifs de l'année 2014.

Les demandes d'intervention ont été déposées le 7 juin dernier et presque tous les intervenants usuels devant la Régie s'en sont prévalus. L'AQCIÉ/CIFQ a retenu les services d'un expert en taux de rendement, dont le témoignage sera disponible pour l'ensemble des intervenants afin d'éviter toute duplication. De la même manière, l'association représentant les PME (la FCEI) a retenu les services d'un autre expert que nous pourrions appuyer sur la question du mécanisme de partage.

TARIF DE TRANSPORT AU 1^{ER} JANVIER 2013 (R-3823-2012)

L'AQCIÉ/CIFQ dépose en septembre 2012 une demande, visant l'établissement de ce tarif au 1^{er} janvier 2013, qu'accueille la Régie. HQ demande une révision de cette décision et, après plusieurs semaines d'échanges et une audience, la Régie décide de rejeter

cette demande de révision. Elle juge qu'il y a lieu de procéder à l'établissement d'un tarif de transport pour l'année en cours et convoque les parties à une rencontre préparatoire le 23 mai 2013, en vue de statuer sur la façon de procéder pour les deux années tarifaires 2013 et 2014.

HQ demande de se substituer à l'AQCIÉ/CIFQ comme requérant dans ce dossier et accepte que les deux années tarifaires soient traitées séparément, mais dans le même dossier. L'AQCIÉ/CIFQ endorse le traitement proposé mais refuse la demande de substitution du statut de demandeur. Une décision procédurale est attendue dans ce dossier qui devrait débiter vers le 1^{er} août.

EXIGENCES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT (R-3830-2012)

HQ dépose une requête d'approbation de nouvelles exigences techniques de raccordement qui pourraient avoir un impact sur les opérations des usines. Une demande d'intervention a donc été déposée et la Régie convoque les parties à une rencontre préparatoire, tenue le 30 mai dernier. À la suite de cette rencontre, qui a permis de clarifier cette demande, l'AQCIÉ a décidé de se retirer du dossier.

ÉNERGIE ÉOLIENNE

Deux enjeux préoccupent les industriels sur cette question : la nécessité et les modalités d'un éventuel appel d'offre pour l'intégration des parcs éoliens (équilibre, etc. [R-3806-2013]) et le traitement des contrats de vente d'énergie éolienne qui seront accordés à la suite de l'annonce de 800 MW de nouvelle capacité éolienne, faite ce printemps par le gouvernement, dont 200 MW seraient développés par HQP. ■



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org